

---

## Résumé du rapport final – « Fumée passive, on en souffre, on en meurt » - « Passivrauchen, lästig und tödlich »

La campagne du CIPRET Valais « Fumée passive, on en souffre, on en meurt » et « *Passivrauchen, lästig und tödlich* » vise l'adoption en Valais d'une législation interdisant la fumée dans les établissements publics. Pour tendre à cet objectif, la campagne s'est calquée sur le calendrier politique. Elle s'est déployée en quatre phases.

- **Phase 1 (début 2007)** : Cette première phase sensibilise le grand public aux effets néfastes du tabagisme passif sur la santé. De nombreux supports ont été élaborés (affiches, site Internet, etc.). L'accent a été mis sur des situations concrètes où des personnes sont contraintes à leur insu, de fumer dans trois environnements distincts : à domicile, au travail, dans les lieux publics. Pour renforcer cette sensibilisation, le CIPRET a proposé gratuitement aux personnes intéressées en collaboration avec l'Institut de Santé au Travail un capteur de nicotine (badge MoNIC) pour mesurer leur propre exposition à la fumée passive. Les analyses de ces badges ont révélé que personne n'est épargné par ce toxique. Les résultats de cette étude ont été présentés au congrès européen sur le tabagisme à Bâle et un article est paru dans la « Revue médicale suisse ». Un concours de dessin intitulé « Ici on ne fume pô ! » a également été organisé, il a permis à 150 enfants de 0 à 12 ans de l'ensemble du canton d'imaginer des moyens pour faire comprendre qu'on ne fume pas chez eux. En parallèle à toutes ces actions, un sondage mené par M.I.S trend a permis de souligner que la grande majorité des valaisans souhaitent des lieux libérés de la fumée.
- **Phase 2 (février 2008)** : Cette deuxième phase : « A quand une loi ? » déclinée sous formes d'affiches et de spots tv s'adresse plus directement aux autorités politiques. Les supports mettent en évidence des discriminations au sein de certaines professions (employés de la restauration versus fonctionnaires), les supports montrent également la volonté de 7 valaisans sur 10 de bénéficier d'établissements sans fumée. Pour souligner cette volonté populaire une pétition en ligne a été créée ; cette pétition a rencontré un très vif succès. Cette deuxième phase a été stoppée après 5 jours suite à l'adoption par le Grand Conseil de la loi sur la santé, le 14 février 2008.
- **Phase 3 (avril 2008)** : Des affiches « Un référendum inutile ! » ont été placées dans la rue durant la récolte des signatures du comité référendaire.
- **Phase 4 (octobre 2008)** : En raison du référendum et en vue de la votation du 30 novembre 2008, une dernière vague intitulée « Pour respirer librement » a été lancée. Elle se décline sous forme d'affiches d'annonces, de spots radio et télévisuels ainsi que par la distribution de flyers mentionnant les organismes qui soutiennent la loi sur la santé. Un sondage a été, de plus, effectué fin octobre pour connaître les intentions de vote des valaisans. Tous les documents sont disponibles sur [www.fumee-passive.ch](http://www.fumee-passive.ch) et [www.passiv-rauchen.ch](http://www.passiv-rauchen.ch).

Dans toutes les phases de cette campagne, le site Internet a été adapté en conséquence. Des conférences de presse et des communiqués ont été envoyés aux principaux médias valaisans et suisses romands. Cette campagne a bénéficié d'un grand relais médiatique.

La plus grande spécificité de cette campagne est sans doute de s'être calquée sur le calendrier politique. Dans ce type de démarche, la plus grande difficulté est d'intervenir au bon moment, ni trop tôt, ni trop tard (en raison de diverses contingences : report de séances, etc.). En ce sens, la campagne doit être modulable. Cette campagne montre la nécessité de s'inscrire dans une démarche de marketing social (pour cibler le public-cible, etc.) et de collaborer avec d'autres organismes de prévention et surtout avec des instituts de recherches (IST, M.I.S Trend) qui apportent une caution scientifique à la démarche. La fumée a trop souvent été considérée comme une gêne, exacerbant la susceptibilité des individus. Dans ce contexte, il est difficile à partir de sa propre perception d'évaluer sa réelle exposition à la fumée passive. Notre campagne a comblé cette lacune en proposant un capteur de nicotine mesurant la réelle exposition à la fumée passive, outil de mesure reconnu par la communauté scientifique. Cette expérience a, de plus, confirmé que pour provoquer un changement de comportement dans la population, l'information à elle seule ne suffit pas, il faut proposer un moyen concret, favoriser ainsi la participation des gens. Dans chaque phase nous avons été attentifs à proposer un moyen concret (capteur de nicotine, pétition en ligne, vote, etc.). Les sondages ont permis dans certaines phases de confirmer certains choix et de les affiner, ils font partie intégrante de la démarche.

**Pour conclure, cette campagne a atteint son objectif puisque le 30 novembre 2008, 75,7 % des Valaisans ont accepté la loi valaisanne sur la santé incluant 5 articles de loi concernant la protection de la fumée passive.** Le même jour, les vaudois et les fribourgeois se prononçaient sur le même objet avec respectivement 63,3% et 69,4% des votes positifs.

